

Projet d'établissement

Ecole de musique intercommunale Guingamp-Paimpol Agglomération



Introduction et contexte local de l'École Intercommunale de Musique

L'École Intercommunale de Musique de Guingamp-Paimpol Agglomération s'inscrit dans un territoire marqué par des dynamiques socio-économiques contrastées et une forte identité culturelle. Ce contexte particulier façonne les enjeux et les objectifs du projet d'établissement.

1. Présentation de l'agglomération

Guingamp-Paimpol Agglomération, regroupant 57 communes et environ 75 000 habitants, est un territoire contrasté :

- Une population vieillissante, avec une part élevée de personnes de plus de 65 ans (28 %) et un indice de dépendance économique élevé.
- Un tissu économique marqué par une spécialisation dans l'agriculture, l'agroalimentaire, et l'administration, mais un taux d'emploi faible et en diminution.
- Une forte identité culturelle bretonne soutenue par un patrimoine riche et un tissu associatif dynamique mais fragile

2. Enjeux culturels et éducatifs

- La culture est un vecteur clé de cohésion sociale et d'attractivité pour le territoire. Elle est portée par des équipements structurants comme les écoles de musique de Guingamp et Paimpol, qui jouent un rôle central dans la transmission des savoirs et l'accès à la pratique artistique.
- Malgré l'absence de classement de l'école, des efforts constants visent à structurer l'enseignement musical et à renforcer les synergies entre acteurs culturels.
- La jeunesse représente un enjeu stratégique : 15 000 jeunes scolarisés et une forte demande en éducation artistique et culturelle (EAC) soulignent l'importance de l'accès à la musique pour ce public.

3. Objectifs généraux du projet d'établissement

Le projet vise à répondre aux besoins spécifiques du territoire tout en renforçant le rôle de l'école comme acteur éducatif, culturel et social :

- **Accessibilité** : Développer une offre musicale inclusive pour tous les publics, avec un accent particulier sur les jeunes, en milieu rural comme urbain.
- **Territorialité** : Consolider le lien entre l'école et les initiatives locales, valorisant l'identité culturelle bretonne et les dynamiques intercommunales.
- **Innovation pédagogique** : Explorer de nouvelles pratiques d'enseignement adaptées aux évolutions des publics et des attentes culturelles.
- **Soutien au tissu associatif** : Collaborer avec les acteurs locaux pour renforcer le maillage culturel du territoire.

Analyse et diagnostic : état des lieux et enjeux pour l'École de musique communautaire

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250624-DEL2025_06_184-DE

1. État des lieux de l'enseignement musical

L'École de musique communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération, présente sur deux sites à Guingamp et Paimpol, joue un rôle fondamental dans l'accès à la culture musicale sur le territoire. Elle propose une large gamme d'activités à destination de tous les publics :

Effectifs et disciplines :

- 476 élèves inscrits, répartis sur les deux sites, bénéficient d'une offre diversifiée comprenant des cours individuels, des pratiques collectives et de l'éveil musical.
- La formation musicale et les pratiques collectives sont obligatoires pour tous les élèves suivant des cours individuels.
- Des ateliers variés sont proposés : jazz, musiques actuelles, ensembles de guitares, orchestres, musiques du monde, chorales...

Ressources et infrastructures :

- Les locaux, bien que fonctionnels, nécessitent certaines améliorations, particulièrement sur le site de Guingamp, où certains espaces restent mal adaptés (salles aveugles, absence de salle de pause appropriée).
- Le parc instrumental est en bon état de fonctionnement, mais il doit être étoffé pour répondre à la demande croissante, notamment pour les locations et les ateliers spécifiques.

Public :

- Le public est principalement jeune, bien que l'on constate un vieillissement notable sur le site de Paimpol, où 30 % des usagers sont âgés de plus de 60 ans.
- La diversité sociale reste limitée, avec une forte représentation de familles issues des catégories socio-professionnelles supérieures.
- Les jeunes adultes et les habitants du sud du territoire sont sous-représentés.

2. Problématiques identifiées

• Offre insuffisante :

- Des listes d'attente témoignent d'une demande supérieure à l'offre disponible.
- La diversité des disciplines reste limitée, avec l'absence de certaines pratiques comme la MAO (musique assistée par ordinateur) et de pupitres tels que l'alto et le violoncelle.

• Rayonnement limité :

- Le rayonnement est faible, particulièrement dans le sud du territoire, et la communication est insuffisante (peu de distribution des plaquettes, peu de communication sur les événements organisés par l'école de musique)
- Les coopérations avec les écoles associatives et les autres acteurs culturels locaux demeurent insuffisantes. Liste des actions menées en 2024 :
 - partenariat avec la médiathèque de la ville de Guingamp (Music Hall, lecture illustrée...)
 - partenariat avec la ville de Guingamp pour la fête de la musique
 - partenariat avec le centre culturel La Sirène (masterclasses avec les artistes en concert à La Sirène)
 - rapprochement avec l'école associative EM3R pour répondre à la demande des IMS (Interventions en Milieu Scolaire)
 - partenariat avec la Ville de Paimpol pour des animations musicales ponctuelles et le concert de Noël au foyer logement

• Unités et pratiques :

- Une unité complexe à instaurer dans une école multisites.
- Certaines pratiques collectives obligatoires peinent à susciter l'adhésion et à devenir attractives.

• Contexte budgétaire :

- Une réduction des aides financières du Département de -40% pour 2025 soit une baisse de 26 500 €.
- Les contraintes budgétaires limitent les investissements nécessaires tant en personnel qu'en matériel.

3. Opportunités et forces

• Dynamique culturelle locale :

- Une forte volonté des élus et de l'équipe pédagogique de développer l'offre et de diversifier les pratiques musicales.
- Engagement dans une démarche la généralisation de l'EAC (Education Artistique et Culturelle sur le territoire).
- Collaboration active avec des structures culturelles locales et l'Éducation nationale, notamment à travers les interventions en milieu scolaire.

• Projets stratégiques :

- Élaboration du projet d'établissement en cohérence avec la stratégie culturelle intercommunale qui est en cours d'écriture. Celle-ci mettra l'accent sur le travail en réseaux, l'EAC, l'éco-responsabilité et l'inclusion.
- Suite au diagnostic de l'enseignement musical sur le territoire de l'agglomération mené en 2024, l'école aurait l'opportunité de se positionner comme animateur de réseau en travaillant à un schéma territorial de l'enseignement musical.

Actions	0. Etat des lieux	1. Répondre à l'urgence	2. Consolider l'existant	3. Développer de nouvelles dynamiques
1. Renforcer l'accessibilité et l'inclusion				
Travailler à un élargissement des publics .	Actions menées dans les écoles maternelles et primaires avec les musiciens intervenants	Formation commune à la pédagogie adaptée aux handicaps.	Développer l'offre d'intervention musicale à destination des crèches du territoire.	Organisation de journées portes-ouvertes afin de mieux faire connaître l'offre éducative et susciter de nouvelles inscriptions.
Collaborer avec les acteurs associatifs afin de conforter et développer d'enseignement musical sur l'ensemble du territoire, grâce au maillage en place.	Pas ou peu de collaboration actuellement	Transmettre aux personnes sur liste d'attente les propositions d'enseignements disponibles dans les autres écoles du territoire.	Impression : Révision de la plaquette, incluant l'information à l'échelle du territoire (contacts des écoles de musiques associatives et pupitres enseignés).	Proposition d'une réunion de dialogue annuelle entre les écoles de musiques afin d'interroger les besoins de recrutement, et de viser des mutualisations (attractivité des postes), formations communes, passerelles entre pupitres...
Continuer le travail sur la tarification sociale .	Tarification selon 11 tranches de quotient familial. L'école accepte les bons CAF, les chèques ANCV et le Pass Culture.	Mise en place d'un service de location d'instruments pour les débutants, priorisant les revenus modestes.	Réflexion à mener avec les collectivités voisines concernant les tarifs appliqués aux élèves non résidents.	Analyse et bilan des tarifs et de l'évolution de l'effectif, réajustement de la tarification en maintenant l'accessibilité.
Encourager l'utilisation du Pass Culture pour favoriser un accès équitable à la culture musicale.	Diffusion de l'information à la demande d'inscription pour les élèves concernés.	Communiquer sur la possibilité d'utiliser le Pass Culture pour s'inscrire à l'école de musique, et ainsi favoriser l'inscription des jeunes.		Proposer des stages et masterclass à destination des jeunes, spécifiquement sur le Pass Culture.
Renforcer le partenariat avec l' Education Nationale .	1,3 ETP avec 3 enseignants. 33 demandes faites en 2024, 23 projets portés par l'école communautaire, 2 par EM3R, 2 par la Presqu'île à tue-tête.	S'approprier la plateforme Adage pour le fonctionnement des appels à projets. Systématiser le dialogue avec les écoles associatives du territoire afin de répartir les interventions possibles.	Augmenter les propositions à destination des écoles.	Développer une offre IMS suffisante pour couvrir l'ensemble des écoles maternelles et primaires du territoire. Développement de projets communs (ex. Orchestre A l'Ecole).

2. Diversifier et moderniser l'offre pédagogique

<p>La musique assistée par ordinateur (MAO) sera renforcée dans l'enseignement.</p>	<p>Actuellement intégrée dans des cours de Formation Musicale en fonction des besoins et des enseignants</p>	<p>Révision de l'organisation de l'installation à Paimpol.</p>	<p>Acquisition de deux ordinateurs adaptés.</p>	<p>Ouverture d'une unité d'enseignement de MAO.</p>
<p>Un parcours de découverte instrumentale sera également proposé aux jeunes enfants, afin de susciter leur intérêt pour la musique dès leur plus jeune âge et faciliter le choix de l'instrument qui sera par la suite pratiqué.</p>	<p>2 années d'éveil musical sont proposées sur chaque site (grade section et CP) : 45mn par groupe</p>		<p>Construire le projet de parcours Découverte (logistique, rythme, programme, planification).</p>	<p>A partir de 7 ans, l'élève a la possibilité de s'inscrire en parcours Découverte instrumentale (dépendant de la constitution du parc instrumental, de l'organisation pédagogique définie, et de la capacité à accueillir les élèves dans les pratiques individuelles l'année suivante.</p>
<p>L'école développera un système d'évaluation des élèves, afin de permettre d'établir des passerelles avec d'autres établissements.</p>	<p>Examen de fin de 1er cycle de FM à Paimpol. Adaptation du programme d'enseignement en fonction du projet de l'élève.</p>	<p>Organisation du premier examen de fin de 1er cycle à Guingamp. Etablir un programme de FM.</p>	<p>Mise en pratique du programme de FM. Etablir un programme de formation instrumental avec objectifs afin de commencer à travailler en cycles, en cohérence avec le SNOP.</p>	<p>Mise en application et développement des examens adéquats.</p>
<p>En complément, la pratique collective sera renforcée, notamment avec des propositions adaptées pour les pianistes et les adultes, permettant ainsi de diversifier les modes d'apprentissage et de favoriser la cohésion au sein des groupes. De nouveaux départements seront créés : musiques actuelles amplifiées, cordes frottées, etc. afin de proposer des disciplines variées et en phase avec les nouvelles tendances musicales.</p>	<p>Pratique collective présente sur les 2 sites, en adéquation avec le projet pédagogique voté en juin 2023, mais l'offre reste insuffisante, notamment pour les pianistes qui ne peuvent être tous intégrés dans des ateliers, faute de place.</p>	<p>Proposer la pratique collective pour les pianistes : quatre-mains.</p>	<p>Création d'une chorale adolescents à Paimpol.</p>	<p>Création d'un orchestre pour débutant à Guingamp. Ouverture d'un ensemble de cordes (violin, violoncelle, alto). Ouverture d'un ensemble MAA (?). Ouverture d'ateliers de MAO.</p>

3. Renforcer le rayonnement territorial

L'organisation de concerts et d' animations dans un maximum de communes du territoire permettra de multiplier les occasions de partager la musique avec les habitants.	Représentation des élèves sur demandes de partenaires (accueil des nouveaux arrivants à Paimpol, réceptions de jumelages...).	Recherches d'opportunités extérieures pour faire se produire les élèves (inaugurations, animations...). Développement des propositions d'animations avec les élèves dans les EHPAD et foyers-logements du territoire.	Stabilisation et développement de nouveaux partenariats avec les communes. Développement des propositions d'animations avec les élèves dans les ALSH du territoire.	Programmation annuelle anticipée et visible par une communication valorisant l'itinérance.
Des partenariats seront développés avec les écoles associatives et les conservatoires voisins.	Expérimentations au gré des projets et des propositions de partenariats (ex. les deux ateliers de Guingamp au Pixie, Lannion).	Inventaire des partitions et du matériel qui pourraient être mutualisés.	Coordination de l'inventaire des partitions et matériels mutualisables auprès des écoles associatives. Réflexion sur un outil de partage des documents (partitions) en interne.	Organisation d'un concert commun avec les écoles associatives du territoire. Mise en place d'une partothèque communes aux écoles du territoire. Construction de passerelles entre l'école communautaire et les conservatoires à rayonnement départemental et régional, pour une continuité de formation, voire pour des temps complémentaires. Proposition de stages pendant les vacances, ouverts aux élèves des écoles du département.
Des partenariats seront développés avec les acteurs culturels locaux, tels que les théâtres, médiathèques et festivals.	Partenariat avec le centre culturel La Sirène. Partenariat avec la médiathèque de Guingamp. Partenariat en cours de réflexion avec la médiathèque de Paimpol.	Développement d'animations en partenariat avec les médiathèques de Guingamp et de Paimpol. Participation au festival Pas Sages.	Mise en place d'un partenariat régulier avec le Théâtre du Champ au Roy et avec la Grande Ourse.	
La communication de l'école sera améliorée par une identité graphique forte et une présence accrue sur internet les réseaux sociaux, afin de toucher un public plus large et de renforcer sa notoriété.	Site internet : mise à jour annuelle de la page dédiée. Réseaux : annonce des événements sur la page de l'agglomération. Presse : invitation aux événements principaux.	Impression : Révision de la plaquette, incluant l'information à l'échelle du territoire (contacts des écoles de musiques associatives et pupitres enseignés). Presse : invitation à tous les événements.	Site internet : mise à jour régulière de la page école de musique. Réseaux : Création d'un page Facebook dédiée.	Création d'une identité graphique Site internet : révision de la page dédiée.

4. Consolider les ressources humaines et matérielles

Mise en place d'un plan de formation continue pour les enseignants	A la demande des enseignants, en fonction des formations disponibles.	Formation commune à la pédagogie adaptée aux handicaps.	Formation communes des enseignants à la MAO.	
Recrutement de spécialistes pour les nouvelles disciplines proposées (alto, violoncelle...)		Proposition d'une réunion de dialogue annuelle entre les écoles de musiques afin d'interroger les besoins de recrutement, et de viser des mutualisations (attractivité des postes). Recrutement d'un enseignant de violoncelle. Ajout de 4h de pratique collective (quatre-mains).	Recrutement d'un enseignant de technique vocale et d'un enseignant d'alto.	Recrutement d'un enseignant de MAO
Renouvellement et l'augmentation du parc instrumental seront également des priorités, afin de faciliter l'apprentissage des élèves et d'assurer la mise à disposition d'instruments adaptés.	6 violons / 3 petites guitares / 1 accordéon / 1 clarinette / 1 saxophone	Acquisition de 4 flûtes traversières, 1 guitare basse, 1 clavier numérique.	Acquisition de 3 guitares, 2 flûtes traversières, 2 1/4 de violons.	Renouvellement du piano de Guingamp, entretien et renouvellement du parc dans son ensemble (batterie, piano).
Amélioration des locaux , notamment Guingamp, pour offrir un cadre plus fonctionnel et attractif, propice à un apprentissage de qualité.		Révision de l'éclairage à Guingamp.	Travaux d'ouverture pour les deux salles aveugles et l'accueil. Insonorisation des salles.	Espace de pause adapté. Amélioration de l'acoustique de l'auditorium.
Optimisation de l' utilisation des espaces et du matériel .	Partage des locaux avec d'autres structures d'enseignement musical, à l'année à Guingamp, l'été à Paimpol.	En lien avec le centre culturel La Sirène, mise en place d'un partage des locaux avec d'autres structures d'enseignement musical.	Travailler à un partage des parcs instrumentaux pour des projets spécifiques.	